



# CHATELLENIE DE LILLE

2024 - 17

## DEPOUILLER : QUOI ET COMMENT ?

Par Christophe Yernaux

### CASTELO-LILLOIS

 Christophe Yernaux

 2024 - Article 17 - 4 pages

 [www.lillechatellenie.fr](http://www.lillechatellenie.fr)

2024 - 17



CHATELLENIE

ISSN 2494-5315

Revue gratuite d'histoire et de  
généalogie de l'ancienne  
châtellenie de Lille

**Expérience** – Il y a plus de trente ans que je dépouille des documents de diverses origines. Ma manière de faire a évolué au rythme des technologies et de mon expérience.

La châtellenie de Lille était une division administrative de l'Ancien Régime recoupant à peu de chose près l'actuel arrondissement de Lille. Elle était divisée en cinq quartiers : Carembault, Ferrain, Mélantois, Pévèle et Weppes avec à la tête de chacun un haut justicier, respectivement seigneur de Phalempin, Comines, Lille, Cysoing et Wavrin.

**Technique : Transcrire**

# Dépouiller quoi et comment ?

**Expérience** – Il y a plus de trente ans que je dépouille des documents de diverses origines. Ma manière de faire a évolué au rythme des technologies et de mon expérience.

## Les techniques

Dans les premiers temps les microfilms des registres paroissiaux projetés sur écran en salle de lecture des archives, transcrits sur papier puis saisis sur ordinateur chez moi. Puis l'apparition des premiers ordinateurs portables a permis de saisir directement lors de la lecture.

Diversifiant mes sources je me suis attaqué au notariat et donc à une consultation des documents originaux suivant le même processus. Et enfin avec l'apparition des appareils photographiques numériques et des logiciels de transcription à partir des images obtenues (*Transcript* en l'occurrence) nous voici arrivés à l'état actuel de mon travail.

Depuis un moment l'acquisition d'un système de numérisation sur pied relié à mon ordinateur me permet d'obtenir des photographies de bien meilleure qualité, sans flou, pour peu que le format du document n'exécède pas le A3.

Comme c'est pratique de se rendre dans les différents services d'archives dès que mon emploi du temps me le permet pour prendre en photo des documents à la volée et, une fois rentré et disposant du temps nécessaire, à toute heure du jour ou de la nuit, de pouvoir retranscrire tout cela ! Et pratique également pour envoyer les photographies à des dépouilleurs qui n'habitent pas à proximité des sources.



## Par omission

Outre les difficultés et erreurs de lecture inerrantes à toute transcription d'un débutant, certains éléments contenus dans les actes notariés m'échappaient. Avec l'expérience j'ai pu corriger le tir :

### - Les témoins

En fin d'acte sont (normalement) cités des témoins que je ne relevais pas au début alors qu'ils peuvent avoir une grande importance. En effet il arrive qu'ils aient un lien familial avec les contractants. Lien explicitement mentionné ("oncle de la fiancée") ou que la similarité du nom de famille avec les premiers cités laisse supposer. Par exemple l'acte 55 du 2 E 3 / 6266 passé chez M<sup>e</sup> DELOBEL à Pérenchies concerne des DUQUESNE dont Pierre marié avec Marguerite DUTHOIT demeurant à Frelinghien. L'un des témoins est Jérôme DUTHOIT fils de feu Jacques de Frelinghien, sans lien de parenté mentionné avec Marguerite. Les DUTHOIT sont rares dans cette commune. On retrouve Jérôme comme parrain de l'un des enfants de Marguerite. En cherchant plus loin chez le même notaire on note dans le contrat de mariage de leur fille Marie Anne DUQUESNE (2 E 3 / 6267 acte 81) que son grand-père

Jérôme DUTHOIT lui a fait un don. Jérôme meurt "vieil homme" à Frelinghien en 1692. Ainsi donc le premier acte nous donne, mine de rien, le grand-père de Marguerite DUTHOIT : Jacques.

<https://www.gennpdc.net/lesforums/index.php?showtopic=153780>

Par ailleurs les témoins (auxquels on donne la pièce à cette occasion) sont parfois choisis parmi ceux qui n'apparaissent pas en tant que contractants dans le notariat parce qu'ils ne possèdent rien et sont logés chez d'autres : célibataires d'une famille, domestiques, ouvriers de ferme... Lorsqu'ils sont témoins c'est une occasion rare de trouver mention de leur père voir de leur origine.

- La suite

Bien souvent les dépouilleurs s'arrêtent aux premières informations contenues dans l'acte : identités, objet de l'acte. C'est vrai que la suite de l'acte est à peu près toujours la même dans tous les actes du même genre et donc rébarbative à lire.

Certains vont plus loin en indiquant ce qui est donné en bail par exemple. Ce qui peut se révéler intéressant. En effet ce sont parfois des biens qui ne se trouvent pas dans la commune de résidence du bailleur. Dès lors on peut s'interroger sur l'origine de cette propriété et consulter les registres paroissiaux de cette autre commune pour voir si on n'y retrouverait pas la famille de celui-ci, peut-être du côté de son épouse, de sa mère dont il aura hérité.

On peut relever également de quelle seigneurie était tenu le bien en question. Avec de la chance on retrouvera des archives de celle-ci qui nous en apprendront davantage sur la famille et la situation du bien.

Le notaire indique parfois le nom de la personne qui occupait la propriété à nouveau baillée. Cette information ne donne pas le prénom du père du locataire précédent mais on indique parfois un lien de parenté avec le nouveau locataire, alors que l'identité de celui-ci n'était pas indiquée dans le début de l'acte.

*2 E 3 / 6178 acte 31 du 15/11/1671 Pasquier DELERUE laboureur à Quesnoy baille à Antoine POLLET et Catherine DESRUMAUX sa femme, laboureur à Wambrechies, 5c de labeur à Wambrechies occupés par Hugues POLLET père des preneurs.*

Sachant que les registres paroissiaux de Wambrechies sont inexistant à cette époque, l'information est d'autant plus précieuse.

La suite de l'acte peut également mentionner que le bien baillé ou vendu ne l'est qu'en partie parce que le bailleur ou vendeur n'en possède qu'un certain pourcentage. Le notaire mentionne "à l'encontre" de qui la partie appartient, donc (dans la majorité des cas) l'identité des frères et sœurs, oncles du bailleur/vendeur ou de ses beaux-frères. Le lien n'est pas toujours explicitement précisé mais implicite (sauf vente préalable du restant à un étranger).

Le contrat de mariage est la démonstration la plus évidente de l'importance d'aller plus loin dans la lecture de l'acte que de retranscrire simplement l'identité des contractants et de leurs accompagnants qui sont mentionnés au début. Le contrat de mariage de Marie Anne DUQUESNE ci-dessus en est un bon exemple. Non seulement en relevant les dots on peut estimer le niveau de richesse des familles des contractants et y trouver des biens situés sur d'autres communes, mais encore, c'est là que l'on trouve des successions ou donations. La mère peut être décédée et non mentionnée dans la première partie de l'acte mais l'être lorsqu'on mentionne les dots parce que son mari, avant de se remarier, a procédé à la formature (partage avant remariage) des biens venus de la mère de l'enfant. De même l'un des fiancés peut avoir hérité d'un membre de la famille (y compris un grand-parent) qui est alors cité. Un autre peut lui faire un don, ce qui est le cas de Jérôme DUTHOIT ci-dessus.



S'il est d'usage de rédiger un acte de formature séparé du contrat de mariage, il arrive pourtant qu'il soit intégré à ce dernier ou que les enfants du précédent mariage y soient mentionnés. On peut également y trouver un bail accordé par un parent.

Autant de bonnes raisons pour ne pas en rester à la première page de l'acte. Mais c'est plus long...

- C'est signé !

Les livrets de familles et cartes d'identité n'ont fait leur apparition qu'à la fin du XIXe siècle. Jusque là on écrivait les noms de famille comme on le voulait, comme on l'entendait. Ainsi dans les Weppes certains notaires persistent-ils à écrire DUFLOCQ alors que le signataire écrit DUFLOS, LEPERS pour LEPERCQ etc. Comme à Tourcoing ce notaire qui s'obstine à prénommer tous les Noël : Noé, ce qui n'est pourtant pas la même chose ! La signature (pour peu que la personne sache signer) est donc importante parce qu'elle offre une variante possible au nom.

C'est d'autant plus vrai dans la châtellenie de Lille où français et flamand (thiois) se côtoient mais où des scribes non bilingues ont bien du mal à retranscrire les noms flamands ou, au contraire, "flamandisent" des noms français. Ainsi l'un des notaires dont les archives sont dépouillées ci-après écrit-il "*Jean STOLFE son serviteur*" alors que celui-ci signe "*Jan STAELLEN*" ce qui n'a pas grand-chose à voir ! Les LE deviennent DE sous la main des notaires flamands : LECLERCQ/DECLERCQ etc. Quand ils ne traduisent pas complètement le nom : DE TOUTLEMONDE/VAN ALDERWERELT, DUMONT/DELBERGHE etc. La signature va alors nous renseigner sur l'écriture du nom réellement en usage.

Par ailleurs les signatures permettent de vérifier la lecture des noms et prénoms mentionnés dans l'acte plus ou moins lisiblement. D'autant que certains notaires ne font guère de différence entre l'écriture d'un V, d'un B ou d'un U, d'un N ou d'un M majuscule etc. La signature étant d'une écriture différente peut être plus facile à interpréter.

### **Uniformisation et facilitation**

Il ne vous aura pas échappé que nous sommes au XXI<sup>ème</sup> siècle. Notre manière de procéder à des recherches est très différente de celle que nous utilisions il y a encore peu de temps. Internet est devenu incontournable. Avec le moteur de recherche spécialisé d'une association généalogique ou un moteur plus généraliste, des quantités d'informations viennent à nous de tous les coins du monde provenant de sources diverses auxquelles nous n'aurions pas eu accès sans cet outil.

Mais qui dit informations en grande quantité dit également difficulté d'y trouver celle qui m'intéresse. Il est donc non seulement primordial pour le dépouilleur d'aujourd'hui de mettre en ligne ses travaux afin qu'un plus grand nombre possible de personnes puisse en profiter (même si l'accès peut être payant) mais encore que la manière dont il dépouille permette à n'importe quel chercheur d'y retrouver ce qu'il cherche.

Si les moteurs généralistes de recherche utilisent des variantes aux mots courants, ils n'ont pas cette capacité pour des noms propres ni pour les mots anciens. Les moteurs de recherche généalogiques, eux, sont généralement bêtes et disciplinés, ils ne trouveront que ce que vous avez exactement saisi.

Ainsi si je cherche dans n'importe quel moteur une phrase comme "Elisabeth CATTEAU à Verlinghem" il me dira qu'il trouve un mot ou deux mais rien avec l'ensemble. Et pourtant m'information existe puisqu'un document dépouillé et en ligne la mentionne : "Elisabeth CASTEAU à Vrelinghem". Parce que le transcripteur a écrit exactement ce que le document original mentionnait.

Imaginez le nombre de variables de recherche à mentionner pour retrouver une information ! Il faut que je cherche "Elisabeth CATTEAU Verlinghem", "Elizabeth CATTEAU Verlinghem", "Elisabeth CASTEAU Verlinghem", "Elizabeth CASTEAU Verlinghem", "Elisabeth CATTEAU Verlinghehem", "Elizabeth CASTEAU Verlinghehem" etc. Et encore je ne prends comme exemple que deux variables du nom CATTEAU et un nom qui ne s'écrit qu'en un seul morceau !

Que ce soit des mots à la suite dans un moteur de recherche généraliste ou des éléments séparés dans une base de données spécialisée : nom, prénoms, lieu... la recherche est donc particulièrement fastidieuse et aléatoire.

J'ai donc décidé d'uniformiser mes transcriptions : Fini les Jehan, Batazar, Guilbert, Jérosme et bienvenue aux Jean, Balthazar, Gilbert et Jérôme tels qu'on écrit ces prénoms aujourd'hui. Fini les Verlinghehem, Loo, Allennes lez Maretz, bienvenus les Verlinghem, Loos, Allennes lez Marais. Même chose avec les noms. Ces derniers ayant déjà beaucoup de variantes "au naturel" il n'est pas utile d'en ajouter de plus folkloriques ! Et lorsque j'ai un doute, j'indique entre parenthèses l'écriture telle qu'elle apparaît dans le document en plus de la version normalisée.

Par exemple le scribe écrit "Loo" or il existe un Loo (Reninge), un Lauwe et un Loos. Le contexte me fait bien supposer qu'il s'agit de Loos mais sait-on jamais ? J'indique alors les variables entre parenthèses. Le scribe ne connaissant pas toutes les communes la mentionnera telle qu'il l'entend prononcée par son interlocuteur. C'est ainsi qu'on se retrouve avec la paroisse de "Huit et Quatre" au lieu de "Wijtschate"...

Pas de formes anciennes de profession non plus. Si vous cherchez des informations sur les meuniers, sergents, cordonniers ou maréchaux ferrants, pas besoin de penser (encore faut-il le savoir d'ailleurs) à mosnier, sergent, cordewanier ou marissal.

Que la transcription reprenne la forme exacte que les mots portent dans le document d'origine ou une version normalisée, modernisée, ne change absolument rien au sens, aux informations fournies par celui-ci. Autant utiliser une version qui facilite (beaucoup !) les recherches. Le document d'origine restant parfaitement consultable (y compris parfois sur internet), il est loisible à chacun de le consulter pour y relever la forme que les mots prenaient lors de sa rédaction s'il en ressent le besoin. C'est un plaisir graphique supplémentaire mais qui présente un désavantage évident de recherche si on le conserve tel que lors d'une transcription qui devient, par le coup, plutôt un relevé qu'une transcription. D'autant que certaines indications sont volontairement omises : "un lieu manoir, amassé, avec jardin planté et aucqué d'arbre montants" devient "un lieu manoir", le reste n'apportant rien.

Il y a donc un discernement à faire entre ce qui est utile et ce qui ne l'est pas.

#### **Abréviations utilisées dans mes dépouillements :**

£ : La livre (sauf précision contraire il s'agit de la livre parisis)  
fl : Le florin (carolus qui vaut 2 livres parisis)  
p : Le patar (vaut 24 deniers parisis)  
s : Le sol (vaut 12 deniers parisis)  
d : Le denier  
b : Le bonnier (qui vaut 16 cents)  
c : Le cent (qui vaut 100 verges)  
v : La verge